

50^e anniversaire de Mater et Magistra
JUSTICE ET MONDIALISATION :
De Mater et Magistra à Caritas in veritate
Rome 16-18 mai 2011

Nouvelle évangélisation de la société et mondialisation :
la destination universelle des biens et la justice sociale
à l'échelle mondiale face aux nouvelles inégalités

par *S. Em. le Cardinal Laurent MONSENGWO Pasinya,*
archevêque de Kinshasa

Un double souci est exprimé dans le thème qu'il m'a été demandé de traiter devant vous : celui d'une *évangélisation en profondeur* (qui est celui de la nouvelle évangélisation) et celui d'une *évangélisation intégrale* (qui proclame l'évangile face aux phénomènes sociaux – la mondialisation et les inégalités croissantes au niveau mondial -). Comme la mondialisation n'est pas uniquement l'extension à l'échelle du monde des problèmes sociaux et des courants de pensée, mais aussi l'émergence, dans la conscience humaine, de continents entiers jadis ignorés, vous me permettrez de vous inviter à réfléchir avec moi sur le 50^e anniversaire de *Mater et Magistra* en partant de sa réception en Afrique et particulièrement en République Démocratique du Congo, mon pays. Je proposerai ensuite des lignes d'action pastorale qui me semblent pouvoir baliser la prolongation de ce document face aux problèmes de la nouvelle évangélisation et aux nouvelles inégalités à l'échelle du monde.

L'encyclique Mater et Magistra et l'Afrique

Elu Pape le 29 octobre 1958, le bienheureux Jean XXIII étonna le monde en annonçant le 25 janvier 1959 son intention de convoquer un concile et en publiant le 15 mai 1961 l'encyclique *Mater et Magistra*. La surprise reposait sur une large ignorance de son cheminement. Le Cardinal Roncalli n'était en effet pas arrivé à Rome avec une vision de l'Eglise qui n'aurait comporté que l'Occident et les pays communistes. Dix ans visiteur, puis délégué apostolique en Bulgarie orthodoxe, puis dix ans délégué apostolique à Istanbul, dans une Turquie musulmane se voulant laïque, puis huit ans en France dans une période de grande ébullition, il s'était formé à trouver sa route dans toute société.¹ Il abordait donc son pontificat avec des horizons beaucoup plus ouverts qu'on ne l'avait en général réalisé et avec des préoccupations qui furent encore avivées par l'expérience des 17 indépendances africaines proclamées en 1960.

On a pu écrire du Cardinal Malula, mon prédécesseur d'heureuse mémoire, qu'il trouva dans le concile Vatican II la base théologique dont il avait besoin pour fonder l'intuition exprimée le 20 septembre 1959, jour de son sacre épiscopal, que la mission de sa vie serait de contribuer à bâtir « une Eglise congolaise dans un Etat congolais »². C'était un double souci d'une évangélisation en profondeur des populations de son pays et d'une évangélisation intégrale, qui inspire et anime l'effort de ces populations pour un avenir meilleur. C'était, comme *Mater et*

¹ Cf. Giuseppe ALBERIGO (dir.), *Jean XXIII devant l'histoire*, Paris, 1989. Et du même auteur, « L'annonce du concile. Des sécurités du retranchement à la fascination de la recherche », dans Giuseppe ALBERIGO (dir.), *Histoire du Concile Vatican II (1959-1965)*, t. I, Paris, les Editions du Cerf, 1977, p. 21-26.

² *Cœuvres complètes du Cardinal Malula en 7 volumes*, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa, 1997, vol. I, p. 12.

Magistra, un regard d'espérance sur le monde et un acte de foi dans le rôle que l'Eglise doit y jouer. Nous sommes encore confrontés à ce double défi, dans le contexte d'une mondialisation croissante. Mon propos est de réfléchir avec vous sur l'apport fondateur à cette réflexion, de l'encyclique *Mater et Magistra*.

1. La réception de *Mater et Magistra* en RD Congo

a) Dans la revue *Cadicec*

La première réaction à l'encyclique publiée au Congo fut sans doute celle de la revue *Cadicec* (Cadres et Dirigeants d'Entreprises Catholiques au Congo), qui la présenta dans son numéro de juillet-octobre 1961 et en publia une longue étude dans le numéro de novembre-décembre³. C'était le texte d'une conférence donnée par le Père J. Y. Calvez à Kinshasa le 13 septembre. La présentation relève que c'est la première encyclique qui parle du secteur de l'agriculture et que les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en voie de développement y sont désignées comme « le problème le plus important de notre époque » (n° 157).

L'analyse souligne le caractère positif du regard de l'encyclique sur le monde, particulièrement à propos du phénomène de la socialisation, considérée comme un fait qu'il revient à l'homme de guider. Elle relève ensuite aussi le caractère particulièrement neuf des propos sur l'agriculture et les pays en voie de développement, apparaissant d'ailleurs sous le titre « Nouveaux aspects de la question sociale ». Elle explicite que la nouveauté est la reconnaissance des secteurs économiques et des pays en voie de développement comme des sujets qui ont des droits et à l'égard desquels des devoirs de justice s'imposent. Elle relève aussi que le Souverain Pontife n'insiste pas tant sur les secours d'urgence qui peuvent s'avérer nécessaires que sur les efforts qu'il faut déployer pour faire disparaître les causes qui engendrent l'indigence et la misère, c'est –à-dire pour transformer le système économique en vigueur.

b) Dans la VI^e Assemblée de l'épiscopat du Congo

La seconde réaction congolaise substantielle à l'encyclique se trouve dans les *Actes de la VI^e Assemblée plénière de l'Episcopat du Congo*, qui se tint à Kinshasa du 20 novembre au 2 décembre 1961. Ces Actes ont une architecture très forte, destinée à fixer les orientations pour la situation radicalement différente de l'Eglise après l'accession du pays à l'indépendance le 30 juin 1960. L'encyclique *Mater et Magistra*, publiée le 15 juillet, a suggéré l'insertion d'un bref chapitre sur la justice sociale dans la partie doctrinale et a marqué les orientations pastorales.

Le chapitre sur la justice sociale (p. 100-101) se dit explicitement inspiré par une des phrases finales de l'encyclique : « *L'Eglise se trouve aujourd'hui placée devant cette lourde tâche : rendre la civilisation moderne conforme à un ordre vraiment humain et aux principes de l'Evangile* » (n° 256). Le texte reprend les premières normes données par l'encyclique pour **la définition du bien commun** sur le plan national : « Donner un emploi au plus grand nombre possible de travailleurs ; éviter la formation de catégories privilégiées même parmi ces derniers ; maintenir une proportion équitable entre les salaires et les prix ; donner accès aux biens et services au plus grand nombre possible de citoyens » (n° 79)⁴.

³ « *Mater et Magistra* », dans *Cadicec*, 1961, n° 14-15, p. 360-363, et J.-Y. CALVEZ, « Pourquoi la publication de *Mater et Magistra* constitue-t-elle un grand événement ? », dans *Cadicec*, 1961, n°16, p. 415-423.

⁴ *Actes de la VI^e Assemblée Plénière de l'Episcopat du Congo (20 novembre – 2 décembre 1961)*, Léopoldville, Secrétariat Général de l'Episcopat, 1961, p. 10à et 101.

Les orientations pastorales, qui occupent les trois quarts des *Actes*, s'ouvrent par une profession de réception de *Mater et Magistra*. Elles relèvent d'abord « Ce qui frappe en particulier dans la conception et le ton de ce message » et se concluent par ces mots : « Rarement message pontifical aura exprimé un tel souci d'affirmer la présence de l'Eglise au monde ». Parmi les points frappants indiqués, nous reprenons ceux qui éclairent la **vision de l'homme et de la société** :

« 2. La conscience que le déroulement de l'histoire n'a rien d'un mécanisme fatal mais doit être pensé et conduit par les hommes vers ses finalités humaines.

3. L'acceptation nette et confiante des évolutions actuelles de la société. Le Pape ne s'attarde pas à des regrets stériles : il envisage l'avenir avec réalisme et confiance.

4. La sensibilité extrême aux *dimensions mondiales* de tous les problèmes.

5. La force de l'idée communautaire à tous les échelons de la vie et, en particulier, au niveau mondial. C'est le phénomène de « *socialisation* » que le Pape examine avec objectivité.

6. L'affirmation nette du rôle accru de l'Etat ».

Deux chapitres des *Orientations pastorales* sont aussi directement inspirés par l'encyclique : outre le neuvième, qui est consacré à la christianisation du milieu rural, le premier, qui est intitulé « L'Eglise et le monde d'aujourd'hui ». Dans ce chapitre, les agents pastoraux sont invités à être prêts à deux phases de la remise en question de la pastorale de la période coloniale : « Jusqu'ici nous vivons la phase de conquête et d'organisation de l'indépendance. Mais l'expérience des pays qui ont précédé le Congo dans cette voie démontre qu'une seconde période de révolutions suivra à plus ou moins brève échéance... Cette révolution nouvelle sera celle des masses qui, déjà, s'éveillent et se dressent pour défendre leurs droits ... Au Congo, comme partout, l'indépendance n'a pas apporté aux masses ce qu'elles en attendaient. La réalité brutale est que cette indépendance a surtout provoqué le remplacement d'une classe de privilégiés par une autre. Mais ce qui provoquera à coup sûr cette seconde révolution, c'est le courant de socialisation qui inonde le monde et dont Jean XXIII a parlé dans *Mater et Magistra* » (p. 123-124).

Dans ce texte prophétique, quand on songe aux rébellions qui ont secoué le pays de décembre 1963 à novembre 1964 et aux aspirations à la fin des régimes totalitaires qui s'y expriment depuis une vingtaine d'années, le point de l'argumentation est explicité par la remarque que « *Ce qui rend le problème angoissant en Afrique, comme en Asie, c'est que ce courant de socialisation s'annonce torrentiel. Les pays neufs cherchent à accomplir en ce domaine ce qui a demandé presque un siècle à l'Occident* » (p. 125). La réception du discours de Jean XXIII sur la socialisation comporte donc, et l'affirmation avec lui que le mouvement de décolonisation a été un mouvement **mondial**, et déjà la perception qu'un autre mouvement est en cours, ou plus exactement une deuxième phase de ce mouvement, qui revendique ce qu'on a appelé plus tard « la deuxième indépendance », qui annonçait déjà le mouvement actuel de **démocratisation**.

Ce chapitre initial « L'Eglise et le monde d'aujourd'hui » puise aussi dans *Mater et Magistra* un fondement religieux à la confiance que l'Afrique accorde spontanément à la vie et aux espérances que suscitait l'indépendance. Il reprend notamment de l'encyclique ce texte où s'exprime le regard positif que Jean XXIII portait sur le monde : « Notre époque est envahie et pénétrée d'erreurs fondamentales, elle est en proie à de profonds désordres ; cependant, elle est aussi une époque qui ouvre à l'Eglise des possibilités immenses de faire le bien » (n° 260, dans les *Actes* de 1961, p. 133).

Le chapitre des **orientations pastorales consacré à la christianisation** du milieu rural était prévu avant l'encyclique : il s'appuie sur la formule nouvelle du *développement communautaire*. Mais il a trouvé dans *Mater et Magistra* des arguments supplémentaires pour souligner l'urgence d'une action en faveur des milieux ruraux « pour que les agriculteurs n'aient pas un complexe d'infériorité, qu'ils soient convaincus au contraire que dans le milieu rural ils

peuvent développer leur personnalité par leur travail et considérer l'avenir avec confiance» (n° 125). C'est aussi en reprenant un texte de l'encyclique que les *Actes* affirment que : «Les promoteurs du développement économique, du progrès social, du relèvement culturel dans les milieux ruraux, doivent être les intéressés eux-mêmes : les agriculteurs» (n° 144)⁵

L'encyclique *Mater et Magistra* fut particulièrement bien reçue en République Démocratique du Congo, parce qu'elle aidait à situer les problèmes de société au cœur de la réflexion chrétienne et en traitait sur un ton engagé et encourageant, au moment où ils constituaient les principales préoccupations de l'Eglise et de la population.

c) Dans une déclaration de l'épiscopat de 1962 sur « L'Eglise et l'Etat »

En 1962, l'épiscopat du Congo, préoccupé du fossé qui était en train de se creuser entre l'Eglise et le personnel dirigeant, jugea utile, pour éclairer les responsables politiques et la population, de publier une déclaration sur « **L'Eglise et l'Etat** ». Le texte s'ouvre par trois longues citations de *Mater et Magistra*, dont la plus fondamentale est la suivante : «L'Eglise apporte et annonce aux hommes une conception toujours actuelle de la vie sociale. Suivant le principe de base de cette conception, les êtres humains sont et doivent être **fondement, but et sujet de toutes les institutions où se manifeste la vie sociale**. Chacun d'eux étant ce qu'il est, doit être considéré selon sa nature intrinsèquement sociale et sur le plan providentiel de son élévation à l'ordre surnaturel» (n° 218-219).

Cette affirmation de la nature intrinsèquement sociale de l'homme, c'est-à-dire de la dimension sociale (et donc historique) de sa vie et de la vie chrétienne existait déjà dans l'Evangile. Les sujets collectifs sont explicités dans le Magnificat de la Vierge Marie (Lc 1,48 et 50), le Benedictus de Zacharie (Lc 1, 68 et 77) et le Nunc dimittis de Siméon (Lc 2,31-32), qui chantent la joie de toutes les générations, que Dieu a visité son peuple, et que l'enfant Jésus est la gloire d'Israël et la lumière de toutes les nations. A l'Ascension, les apôtres sont aussi envoyés annoncer l'Evangile à toutes les nations (Mt 28, 19-20). Mais la vision biblique est holiste, elle n'oppose pas l'individu à la société. Elle voit l'homme inscrit dans son milieu social. **Après l'apparition de l'individualisme**, c'est-à-dire de la valorisation prioritaire de l'individu, dans la culture occidentale, il a par contre été nécessaire d'explicitier spécifiquement la dimension sociale de l'homme, dont l'importance est en outre renforcée par le développement des sciences sociales et des capacités d'action de l'homme sur les structures sociales. L'épiscopat du Congo de 1962 en tire la conclusion que les chrétiens qui se tiennent éloignés des processus sociaux en cours « *manquent à un de leurs devoirs les plus essentiels* »⁶. Dans la suite du texte, *Mater et Magistra* n'est cependant plus la référence.

d) Dans la Revue du Clergé Africain

La *Revue du Clergé africain*, du grand séminaire de Mayidi, quant à elle, publia sur *Mater et Magistra*, en janvier 1962, une étude de Louis Bruyns, docteur en sciences économiques et sociales, recteur jésuite de Kisantu et professeur à l'Université Lovanium. Il souligne aussi la *radicale nouveauté des sujets pris en compte dans l'encyclique*, par rapport aux documents précédents de la doctrine sociale : « Les situations concrètes visées [par les encycliques *Rerum Novarum* de Léon XIII et *Quadragesimo anno* de Pie XI, et par le radiomessage de la Pentecôte 1941 de Pie XII], sont avant tout celles du *monde occidental* industrialisé. Les problèmes *des autres parties du monde* dans le domaine social ne sont pas directement touchés». Une restriction

⁵ *Actes de la VI^e Assemblée*, 1961, p. 221-224 et 230.

⁶ Texte du 22 juin 1962, reproduit dans L. SAINT MOULIN et R. GAISE N'Ganzi, *Eglise et société. Le discours socio-politique de l'Eglise du Congo*, t. I, *Textes de la Conférence Episcopale*, Kinshasa, 1998, p. 97.

supplémentaire est même ajoutée : «L'attention des pays industrialisés ne se porte encore qu'accessoirement sur les problèmes sociaux du monde agricole »⁷. «Aujourd'hui par contre quand on se tourne vers les pays neufs, qui naissent à l'indépendance, quand on regarde –non plus seulement le monde occidental- mais le monde entier, on s'aperçoit vite que *les salariés de l'industrie ne sont qu'une minorité, que la grande masse des hommes est agricole et rurale*. Le Saint-Père se penche avec une attention particulière sur les problèmes de cette majorité »⁸. Ce changement de regard modifie nécessairement le discours.

« Comme les deux grandes encycliques précédentes, l'encyclique *Mater et Magistra* met l'accent sur les questions *des rapports entre la société et les individus, mais elle les envisage d'une tout autre manière ... elle ne souligne plus autant ce qui regarde le droit de propriété*. Elle ne parle plus avec la même réserve des droits d'intervention de l'Etat dans les affaires privées ... Par ailleurs, il semble opportun ... d'attirer l'attention *sur le rôle positif que peut jouer l'Etat dans le domaine économique et social* et de mettre en lumière les bienfaits qu'il peut procurer aux citoyens considérés comme individus ... Les documents antérieurs rappelaient à l'Etat l'obligation de laisser à l'initiative privée tout ce qu'elle peut produire et de n'intervenir que quand celle-ci s'avérait incapable d'arriver au but poursuivi ou gérait trop mal ses affaires au détriment du bien commun. *Mater et Magistra* constate, avec un grand réalisme, que, de nos jours, le bien-être des individus eux-mêmes ne peut être atteint que si la communauté, dans son ensemble, si l'Etat qui la représente n'intervient pas dans de nombreux domaines».

Le Père Bruyns rejoint dans son analyse ce qui a été relevé dans le commentaire de l'Action populaire en France et qu'on peut appeler *une sorte de renversement du principe de subsidiarité* par rapport à *Quadragesimo anno*, qui lui donnait surtout une portée restrictive à l'égard des interventions de l'Etat. L'Action populaire écrit : « *Subsidium* veut dire aide ... La portée *positive* du principe de subsidiarité est tout particulièrement soulignée par Jean XXIII disant que les pouvoirs publics interviennent pour "encourager, stimuler, coordonner, suppléer et intégrer" [les initiatives des membres du corps social] »⁹.

Le Père Bruyns associe dans la même vision les paragraphes fameux de l'encyclique sur la socialisation. «L'encyclique récente s'avance plus loin encore dans le domaine de l'intervention de l'Etat *en prenant parti pour la "socialisation"* ... Cette socialisation est à la **foi cause et conséquences** de l'action accrue de l'Etat. Elle seule permet d'assurer à tous les travailleurs sans distinction la protection de leur personne dans le domaine de la santé, de la sécurité, au temps de la vieillesse, de favoriser l'instruction et l'éducation de tous, l'orientation professionnelle de chacun et la récupération et la réadaptation des sujets diminués. Tout en reconnaissant les dangers de pareil enrôlement pour l'action libre des individus, l'encyclique préconise *la généralisation de ces mesures qui reconnaissent avant tout à l'homme sa qualité d'homme avant de lui reconnaître sa qualité de "producteur"*». Et la réflexion ajoute que le principe de l'intervention des pouvoirs publics dans les affaires économiques et sociales est particulièrement d'application dans les pays en voie de développement. C'est pourquoi, parce qu'elle s'adresse *au monde entier* «Malgré le danger d'être mal comprise par les nations en voie de développement [qui éprouvent un certain attrait pour les solutions communistes], l'Eglise n'a pas hésité à proclamer la nécessité d'une intervention plus importante des pouvoirs publics dans des domaines de plus en plus vastes »¹⁰. L'auteur avait fait

⁷ L. BRUYNS, « L'encyclique *Mater et Magistra* », dans *Revue du Clergé africain*, 17, 1962, p.38.

⁸ *Ibidem*, p. 39.

⁹ JEAN XXIII, *Encyclique Mater et Magistra. Commentaire et index analytique* par l'ACTION POPULAIRE, Paris, Spes, 1961, p. 60. Les mots entre crochets sont repris du texte de l'encyclique, n° 53, p. 62.

¹⁰ L. BRUYNS, *article cité*, p. 41-43. Les mots entre crochets ou hors guillemets sont aussi repris du texte, dans des passages non cités ;

remarquer dès la première page de son texte que les situations sont profondément différentes suivant les continents.

2. Balises pour une nouvelle évangélisation face à la mondialisation et aux nouvelles inégalités

Le terme « **nouvelle évangélisation** » signifie que des personnes qui ont déjà entendu et accueilli l'annonce de l'Évangile peuvent encore ne pas en être pénétrées et peuvent même s'en être détachées. Le Cardinal Malula disait des chrétiens africains de 1960 que l'Évangile ne les avait pas encore atteints en profondeur et l'expression signifiait pour lui que leur culture et le mode d'organisation de la société où ils vivaient n'avaient pas encore été transformés par l'Évangile. Il y a en outre de **nouveaux aréopages**, dit Jean Paul II, de nouveaux milieux nés notamment de la **mondialisation**, qui appellent une nouvelle évangélisation. Il nous semble qu'il s'agit là aussi d'**une évangélisation de la culture et de la société**, c'est-à-dire de la dimension sociale de l'homme. Dès lors, le progrès que le Bienheureux Jean XXIII a fait faire à la doctrine sociale de l'Église par *Mater et Magistra* permet de baliser encore la voie **de la nouvelle évangélisation face à la mondialisation et aux inégalités sociales**.

a) Le renouveau méthodologique

L'instruction de la Sacrée Congrégation pour l'Éducation catholique pour l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église dans la formation sacerdotale, du 30 décembre 1988¹¹ dit à propos de la méthodologie de la doctrine sociale de l'Église qu'une *approche inductive-déductive* s'est affirmée avec *Mater et Magistra* et s'est imposée avec *Gaudium et spes* (n° 7). Ce n'était pas une rupture épistémologique, dans la mesure où *Rerum novarum* était déjà un cri du cœur de Léon XIII face au développement de la misère ouvrière de son temps et dans la mesure où Jean XXIII accentue aussi **la lecture théologique des faits et la motivation théologique de ses positions**. Mais là où prévalait auparavant « la réflexion philosophique et l'argumentation basée sur les principes du droit naturel », Jean XXIII a eu « tendance à valoriser l'empirique et le sociologique » (n° 23).

Cette réalité apparaît dans des expressions du genre : *L'histoire montre que* (n° 56), *L'expérience enseigne* (n° 77), *L'expérience et l'histoire attestent* (n° 109), *Tout problème prend des dimensions supranationales* (n° 201). Une affirmation est particulièrement prégnante : *L'évolution historique met de plus en plus en relief que les règles de la justice et de l'équité ne doivent pas être restaurées seulement entre les employeurs et les travailleurs, mais aussi dans les rapports entre secteurs économiques, entre régions inégalement pourvues de richesses dans un même pays et, sur le plan mondial, entre pays d'inégal développement économique et social* (n° 122). Dans tous ces textes, **le Bienheureux Jean XXIII construit son enseignement social à partir de l'observation des faits**. Pour lui, Dieu nous interpelle à travers les transformations du monde. On sait qu'il le justifie par la théologie **des signes des temps** et que *l'aggiornamento*, l'adaptation du discours et de l'action de l'Église aux réalités contemporaines fut un trait fondamental de ses objectifs pastoraux.

Ces recommandations nous semblent constituer **une première balise pour prolonger l'élan novateur de *Mater et Magistra*** : la nouvelle évangélisation, l'évangélisation en profondeur de la société, exige une connaissance profonde de cette société. La place de la doctrine sociale et des sciences humaines qui la sous-tendent, nous semble devoir être renforcées dans la formation des prêtres et des agents pastoraux. Comme le dit le Bienheureux Jean XXIII au début des *Directives*

¹¹ CONGREGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, « Orientations pour l'étude de l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église dans la formation sacerdotale » (30 décembre 1988, texte français rendu public le 27 juin 1989), dans *La Documentation Catholique*, 1989, n° 1990, p. 774-803.

pastorales qui clôturent *Pacem in terris*, la compétence est la première condition pour imprégner une civilisation et ses institutions d'esprit chrétien (n° 147). **La compétence des problèmes sociaux et l'aptitude à les analyser doit être renforcée pour que notre évangélisation aille plus en profondeur que celle de ceux qui nous ont précédés.**

b) Un regard positif sur le monde : la reconnaissance de nouveaux sujets

Un second trait qui caractérise *Mater et Magistra* est **son ton positif**. Le Bienheureux Jean XXIII y éclaire les problèmes de société **de la lumière de l'Évangile**, sans se préoccuper de dénoncer les erreurs. Le communisme n'y est même pas nommé. L'acceptation de la socialisation comme **un fait** (n° 59-60), qu'il revient aux hommes de guider (n° 64-67), en est un autre exemple. On ne peut évangéliser sans aimer. Mais ce principe d'ouverture bienveillante trouve une application particulièrement importante dans un changement aussi radical que l'acceptation du déplacement des sujets entre lesquels l'Église doit s'employer à faire régner la justice (n° 122).

C'est **l'analyse des situations** qui a amené le Bienheureux Jean XXIII à prendre en compte les sujets collectifs, mais c'est un regard **de foi et d'espérance** qui a permis de les valoriser. On sait la place importante qui leur est faite dans la définition tant des destinataires que des acteurs de la mission de l'Église dans l'encyclique *Redemptoris missio* de Jean Paul II (n° 37 et 45 particulièrement). Le Bienheureux Jean XXIII eut **un rôle d'initiateur** dans cette voie. Nous avons à développer aussi dans nos horizons pastoraux un regard de foi et d'espérance sur les sujets collectifs que sont **les communautés sociales et les identités culturelles**. Et il faut ajouter que ces sujets doivent être pris en compte avec leurs visions différentes des choses et leurs intérêts divergents. L'encyclique *Caritas in veritate* dit que « L'accroissement systémique des inégalités entre les groupes sociaux à l'intérieur d'un même pays et entre les populations des différents pays tend à saper la cohésion sociale et met ainsi en danger la démocratie ». Elle demande que les populations locales aient « **une voix opérante dans les décisions communes** » concernant la réforme agraire ou les problèmes de leur développement¹². Il faut non seulement donner une voix à ceux qui sont différents de nous, mais une voix « opérante » en tout ce qui les concerne en premier lieu.

On peut en tirer une **deuxième balise** pour la nouvelle évangélisation et l'évangélisation intégrale face aux inégalités à l'échelle mondiale. **La reconnaissance de nouveaux acteurs et leur invitation aux dialogues sur les problèmes mondiaux ne suffit pas, si on les revêt d'un statut « universel » qui ne prend pas en compte leur spécificité.** Les problèmes du droit de propriété sont un lieu où les positions sont particulièrement inégales et où le dialogue peut être en fait inexistant malgré les apparences. En Afrique subsaharienne, **le droit écrit** ne protège guère que la propriété détenue, largement par des étrangers, selon le système juridique introduit par la colonisation. **Le système traditionnel de la propriété dans lequel vivent la majorité des Africains est presque sans défense.**

De même, l'affirmation du **principe de la destination universelle des biens** y est souvent invoqué d'une façon inattendue, pour revendiquer un droit d'ingérence des étrangers dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. La corruption, qui est à bon droit reprochée à nos gouvernements, doit de même encore être analysée dans le cadre des rapports inégaux qui permettent aux plus riches d'influencer les gouvernants par des financements corrupteurs, qui, selon **Caritas in veritate** encore, conduisent notamment à « des coupes dans les dépenses sociales » « en contrepartie de plus grands avantages de compétitivité » pour les entreprises¹³. **L'évangélisation en profondeur suppose que la doctrine sociale de l'Église soit davantage élaborée face à ces**

¹² BENOÎT XVI, *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, n° 27 et 67.

¹³ BENOÎT XVI, *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, n° 25.

problèmes fondamentaux. Les évêchés d'Afrique s'y emploient, mais la nouvelle évangélisation fera un grand pas sur nos routes le jour où une encyclique sociale **spéciale pour l'Afrique** pourra être publiée¹⁴.

Permettez-moi d'ajouter que, les appartenances sociales et les identités sociales étant multiples¹⁵ l'organisation des communautés chrétiennes doit sans doute aussi devenir multiple pour atteindre toutes les dimensions de la vie des hommes d'aujourd'hui. Au niveau local, les communautés chrétiennes vivantes organisées selon un découpage géographique peuvent assez aisément coexister avec des communautés spécialisées pour l'animation des divers milieux et réseaux de la vie collective. Ces dernières sont cependant encore peu développées. A l'échelon mondial, l'action évangélisatrice appelle sans doute aussi un nouveau type d'animation en communautés chrétiennes des fidèles et des forces sociales qui dans les institutions et les réseaux mondiaux ont une si grande influence sur l'évolution de l'humanité.

c) *Une définition historique du bien commun*

C'est dans le chapitre sur la socialisation que le Bienheureux Jean XXIII définit le bien commun d'une façon radicalement neuve, reprise dans *Pacem in terris* (n° 58) et dans la constitution apostolique *Gaudium et spes* du concile Vatican II (n° 26) : *l'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement* (n° 65). Le Père A.F. Utz a souligné dans l'introduction à sa monumentale publication des documents de la doctrine sociale de l'Eglise que cette définition n'est pas élaborée à partir de principes théoriques, mais est **une construction historique**, « une définition du bien commun par compromis entre groupes d'intérêts »¹⁶.

L'encyclique dit elle-même que les normes du bien social, *le bien commun*, sont à définir à partir de l'expérience dans **un dialogue entre tous les acteurs concernés et non sur base de principes abstraits universels**. En effet, « Dans l'application des principes, il peut arriver que les catholiques, même sincères, soient d'opinions différentes. En ce cas, ils doivent veiller à se conserver et à se manifester estime et respect mutuels. Ils doivent aussi rechercher les possibilités d'une collaboration afin de réaliser à temps ce qu'exige la situation. Qu'ils prennent bien garde de ne pas gaspiller leurs forces en de fréquentes discussions, et, sous prétexte de mieux, de ne pas négliger le bien qu'ils peuvent et, par conséquent, doivent accomplir » (n° 238). La Conférence épiscopale du Congo, dans sa XI^e Assemblée plénière de 1972 a adopté une lecture semblable du bien commun : « L'Etat en tant que pouvoir institutionnalisé, a comme finalité de conduire la collectivité nationale vers la réalisation d'un objectif d'ordre social, communément appelé « bien commun », que la collectivité elle-même estime désirable »¹⁷.

Il y a là une **troisième balise** pour la prolongation de *Mater et Magistra* pour la nouvelle évangélisation et l'évangélisation intégrale face aux inégalités à l'échelle mondiale. Les sociétés ont dans de nombreux domaines **une opinion publique** qui dépasse les limites des groupes particuliers. Ce sont les mêmes facteurs généraux qui ont déclenché les mouvements de la décolonisation et de la démocratisation, ainsi que le renouveau du religieux aujourd'hui général en Afrique. Pour les

¹⁴ Vœu formulé par le Père René De Haes, d'heureuse mémoire, dans *Zaire-Afrique*, 1993, n° 275, p. 291.

¹⁵ Le Cardinal Malula disait que « L'homme est un bouquet de personnalités sociales », dans *Mission de l'Eglise à Kinshasa. Options pastorales*, Kinshasa, septembre 1970, p. 14. Repris dans *Œuvres complètes du Cardinal Malula*, vol. 4, Kinshasa, 1997, p. 37.

¹⁶ A.F. UTZ, *La doctrine sociale de l'Eglise à travers les siècles. Documents pontificaux du 15^e au 20^e siècle*, 5 vol., Fribourg, 2^e tirage, 1973, vol. 1, p. XXVI.

¹⁷ *L'Eglise au service de la Nation zaïroise. Actes de la XI^e Assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre*, Bruxelles, 1972, p. 70-71.

actions de transformation de la société et des mentalités, *les communautés chrétiennes ne peuvent donc s'isoler*. L'action sociale suppose des collaborations aussi larges que possible, nécessairement nouées sur base de solidarités partielles, dans un esprit le dialogue et de respect mutuels.

Conclusion

Nous avons rappelé les grands traits de l'enseignement social de *Mater et Magistra*, tels qu'ils ont été perçus en Afrique et particulièrement en République Démocratique du Congo. Nous avons ensuite proposé trois balises qui peuvent prolonger son élan novateur face aux Problèmes de la nouvelle évangélisation et aux nouvelles inégalités à l'échelle du monde. La première est de renforcer dans la formation des prêtres et des agents pastoraux la place de la doctrine sociale de l'Eglise et des sciences humaines qui la sous-tendent. La seconde est de prendre mieux en compte les nouveaux sujets sociaux qui sont apparus sur la scène mondiale, notamment les pays qui se trouvent en relation dominée dans l'organisation actuelle du monde. La troisième est de développer une pastorale de collaboration aussi large que possible pour nos actions sur le monde et une action spécifique pour les divers milieux de vie, sans se contenter d'une répartition des communautés chrétiennes selon les milieux de résidence.

Que le Bienheureux Jean XXIII soutienne et bénisse nos efforts pour prolonger son souci de travailler à l'avènement du royaume de Dieu ! Je vous remercie.